

UN SINGULIER PRIEUR

En 1764, Antoine, Joseph de Buignes, chanoine régulier, succédait à Pierre, Michel Roger, en la Cure de la paroisse Saint-Martin. Cette Cure était à *la présentation*, comme on disait alors, du chapitre de Saint-Ferréol d'Essômes.

Je ne saurais vous dire ce qu'était, au physique, Antoine, Joseph de Buignes, l'histoire ne nous ayant pas transmis ses traits, mais, au moral, « c'était un homme bien connu par ses singularités, son caractère difficile et contrariant ». Ainsi le dépeint l'abbé Hébert, dans ses Mémoires sur Château-Thierry. Les quelques anecdotes que je vais conter, d'après cet historien, confirment assez bien ce jugement. Ce pauvre abbé avait-il la digestion laborieuse, on serait tenté de le croire : tout le monde sait qu'en effet les maux d'estomac ont une fâcheuse répercussion sur le moral de ceux qui en sont atteints. Après tout, n'étant pas chargé de trouver au caractère difficile de M. de Buignes des circonstances atténuantes, nous lui laisserons, si vous le voulez bien, la pleine et entière responsabilité de ses lubies.

A peine était-il entré en fonctions qu'il chercha noise à M. Nivert, curé de Saint-Crépin. Au cours de la première visite qu'il lui fit : — « Mon cher confrère, dit-il, il me faut la dime de tout ce qu'on moissonne autour du calvaire et dans les fossés de la ville.

— « Il vous faut !... répéta, suffoqué, l'abbé Nivert. Vous n'y songez pas, bien sûr ! Le calvaire et les fossés de la ville dépendent de ma paroisse.

— « Pardon ! ils sont dans l'étendue de la mienne, que vous le veuillez ou non.

— « Ma volonté n'a rien à faire ici, répondit un peu sèchement M. Nivert. De tout temps le curé de Saint-Crépin a perçu cette dîme.

— « Indûment ! Monsieur, indûment !

— « Mais enfin, sur quoi basez-vous votre réclamation ? Quels titres, quels droits pouvez-vous invoquer ?

— « Je me réserve de produire les uns et de faire valoir les autres, si vous persistez dans votre refus.

— « Si je persiste ?... Je le crois bien ; les intérêts de mes paroissiens, à qui une partie de nos dîmes revient sous forme de bonnes œuvres, seraient lésés.

— « Bon, bon !... vous aurez de mes nouvelles. »

Et M. de Buignes intenta, sans retard, un procès à M. Nivert... procès qu'il perdit d'ailleurs, faute d'avoir pu établir le bien-fondé de sa prétention.

A quelque temps de là, Mgr de Bourdeilles, évêque de Soissons, étant venu à Château-Thierry, le Prieur de Saint-Martin accusa le curé de Saint-Crépin d'intriguer auprès des bureaux de charité de la ville pour faire allouer aux pauvres de sa paroisse la plus grosse part des aumônes recueillies. Or, il fut incontinent prouvé que, très régulièrement, le partage se faisait par moitié entre Saint-Crépin et Saint-Martin. Mgr de Bourdeilles décida, en toute justice et toute logique que, dorénavant, le partage se ferait proportionnellement à l'importance de chaque paroisse. Dès lors, Saint-Crépin eut les deux tiers des aumônes. M. de Buignes n'était pas heureux dans ses revendications. Reconnaissons qu'il s'y prenait fort mal. Il n'avait pas la manière, comme disent les Méridionaux.

Ces deux échecs lui donnèrent à réfléchir et, pendant quelque temps, il se tint coi et tranquille. Mais, bon ou mauvais, le naturel reprend le dessus et, l'occasion s'offrant de jouer un méchant tour aux habitants de Courteau, le curé de Saint-Martin ne la laissa pas échapper.

Il y avait, en son église, une cloche qu'on appelait la cloche

Coutan. C'était le nom d'un capitaine que le hasard des étapes avait amené, à Courteau, avec sa compagnie. A peine arrivé, il dut s'aliter, atteint d'une maladie qui mettait ses jours en péril. Coutan fut bien soigné, non seulement par son hôte, mais par tous les gens du pays qui eurent à cœur de le tirer de ce mauvais pas. Pendant sa convalescence qui fut longue, ils s'ingénierent à lui rendre la vie agréable et douce. Très touché de la sollicitude dont il avait été l'objet de la part d'étrangers, Coutan, qui était riche, fit fonder une grande et belle cloche dont il dota l'église Saint-Martin, à la condition qu'elle fut au service exclusif des habitants de Courteau pour leurs baptêmes, leurs mariages et leurs enterrements. A ceux-ci incombait la charge de faire sonner la cloche et ils trouvèrent toujours parmi eux des gens de bonne volonté pour l'exécution de cette clause.

Le malheur fut que tout se passa verbalement entre le Prieur et le capitaine ; aucun écrit n'engagea l'avenir.

« *Verba volant, scripta manent*, pensa M. de Buignes en se frottant les mains, je tiens mes gaillards ».

A la première occasion qui se présenta de mettre en branle la fameuse cloche, il interpella les sonneurs :

— « Que venez-vous faire ici ? »

— « Nous venons sonner la cloche Coutan, Monsieur le Curé.

— « La cloche Coutan ?... Connais pas. Faites-moi, je vous prie, le plaisir de retourner chez vous.

— « Mais, Monsieur le Curé!...

— « Il n'y a pas de mais... allez-vous en ! Suis-je ou ne suis-je pas le maître en mon église ? »

Les sonneurs se retirèrent, tête basse et regagnèrent en hâte le village : la cloche Coutan ne sonnera plus !... dirent-ils tristement aux premières personnes qu'ils rencontrèrent.

— « Comment ça ?... Elle est donc fêlée ? »

— « C'est le Prieur qui ne veut point ! »

— « A cause ? »

— « Il a dit, comme ça, qu'il était le maître dans son église.

— « C'est un malentendu, pour sûr. Il ne sait pas, c't'homme. Faut aller le voir et lui parler. »

Tout de suite une petite délégation s'improvisa qui prit le chemin du presbytère. M. de Buignes l'attendait de pied ferme.

En sa double qualité de marguillier et d'eschevin, M. de La Fontaine des Franquettes se chargea d'exposer l'affaire. Il rappela les conditions auxquelles le don avait été fait, environ un siècle auparavant, par le capitaine Coutan, à l'église Saint-Martin, conditions acceptées par le Prieur de l'époque et respectées, jusqu'ici, par ses successeurs, etc., etc.

Quand il eut terminé son petit discours :

— « Possédez-vous un titre authentique? demanda le curé.

Nos gens se regardèrent ébahis !

— « Non, Monsieur le Prieur, mais à son défaut, il y a l'usage, la tradition... La cloche Coutan a toujours sonné à à nos baptêmes, nos mariages et nos enterrements. C'est un fait archi connu !

— « Et... sans doute, on sonnait, en même temps, deux autres cloches ?

— Oui, Monsieur le Curé.

— « Ce qui faisait, par conséquent trois cloches.

— « D'accord, Monsieur le Curé !

— « Eh bien, mes amis, je le regrette pour vous, mais, à l'avenir, ça ne se passera plus ainsi. Il est une règle, établie depuis longtemps en France, qui veut qu'on sonne deux cloches pour le baptême, le mariage ou l'enterrement d'une personne de roture, et trois, dans les mêmes circonstances, lorsqu'il s'agit d'une personne de noblesse. On sonne également trois cloches à l'enterrement d'un ecclésiastique. C'est une règle absolue; mes prédécesseurs ont eu tort de s'en écarter. Où avaient-ils la tête? Permettez-moi de ne pas suivre leur exemple.

Là-dessus, il se leva et salua la délégation. Cette fois, il triomphait ; nul tribunal, ecclésiastique ou autre, ne pouvait, en l'absence d'un titre bien et dûment authentique, lui forcer la main. La cloche Coutan fut donc réduite au silence. Elle ne reprit son chant joyeux ou triste qu'après la mort de M. de Buignes.

Ce ne fut point là le plus beau de ses tours. Celui qu'il me reste à vous narrer — encore une histoire de cloches — les dépasse tous en bizarrerie.

Louis XV était mort le 10 mai 1774. Quand un roi mourait, il était d'usage qu'on fit, dans toutes les églises de France, un service solennel pour le repos de son âme et que, pendant un certain temps, on sonnât tous les jours les cloches en grande volée. Des ordres étaient envoyés à toutes les paroisses, portant fixation de la date du service et réglant tout le détail du cérémonial. Marc-Antoine (ainsi nommait-on, par dérision, M. de Buignes) Marc-Antoine se mit en tête, dit l'abbé Hébert, qu'on ne devait pas sonner à Saint-Martin, lors de la lesse générale. Il avait aussi jugé à propos, on ne sait pourquoi, de faire le service solennel avant d'en avoir reçu l'ordre. Cet homme tenait par dessus tout, à se singulariser.

Surpris que leur clocher restât muet, alors que les autres lançaient aux échos leurs glas funèbres, les marguilliers, suivis des sonneurs, s'en furent trouver le curé et le prièrent de leur remettre les clefs de l'église... ce à quoi, contre toute attente, celui-ci s'empessa d'acquiescer.

On pénétra dans le saint-lieu et les sonneurs s'élançèrent sur les cordes, mais ils eurent beau les tirer, aucune cloche ne donna signe de vie.

— « C'est trop fort ! — y a sûrement quéque sortilège là-dessous !

— « Quéque sortilège ?... ah ! ouat ! on aura décroché les battants !

— « Nous allons bien voir ! »

Et l'un des sonneurs monta dans le clocher. C'était vrai ! les cloches n'avaient plus de langues.

On les chercha partout, on fouilla l'église, la sacristie... rien ! Le plus simple était de retourner chez le Prieur et de lui demander des explications. M. de Buignes n'en voulut pas donner, et comme ces braves gens avaient la mine un peu déconfite, il leur éclata de rire au nez... ce qui les vexa fort :

— « Oh ! oh !... rira bien qui rira le dernier, Monsieur le Curé, ça ne se passera pas comme ça, s'écrièrent-ils furieux, et, sans plus tarder, ils allèrent se plaindre au lieutenant général du bailliage, M. Pintercl de Louverny. En somme l'affaire était assez grave : le procureur de Saint-Martin en prenait un peu trop à son aise avec les ordonnances. Le lieutenant général fit aussitôt prévenir le Procureur du roi et, tous deux, escortés des marguilliers et des sonneurs se rendirent chez M. de Buignes.

Quand il vit que les choses prenaient cette tournure, que les premiers magistrats du Présidial avaient consenti à se déplacer, l'abbé fit la grimace et en mena beaucoup moins large. Cependant le premier mouvement de sa nature bilieuse fut de répondre par une fin de non recevoir aux premières injonctions qui lui furent adressées. Lors, jugeant que la plaisanterie avait assez duré, le lieutenant général donna l'ordre aux personnes présentes de perquisitionner, sur-le-champ, dans le presbytère. Le Prieur voulut s'y opposer... le procureur du roi l'avertit qu'il allait se mettre dans un très mauvais cas... alors, sous le souffle de l'orage qui grondait, son entêtement tomba.

Parmi les sonneurs, il y en avait un qui lui était tout dévoué, il le tira par la manche et lui glissa à l'oreille :

— « Vite : propose-toi pour guider les recherches. Si je les laisse faire, ces enragés vont tout bouleverser dans ma maison.

— « Je veux bien, Monsieur le Curé, mais dites-moi où vous avez caché les battants ?

— « Dans le poulailler, mon ami, va vite ! »

Effectivement, ce fut là qu'on les découvrit sous un tas de paille, au milieu des oies et des canards.

Quelques instants après, le clocher de Saint-Martin avait retrouvé sa voix et la mêlait à celles de Saint-Crépin et de Notre-Dame du Château.

Le lieutenant général prit à part le curé et l'admonesta sévèrement. — Quel grand enfant que l'abbé de Buignes !, dit-il, en s'en retournant, au procureur du roi...

— « Un grand enfant... bien insupportable, ajouta le procureur ».

Ce fut tout... la justice ne donna point suite à l'affaire.

.

M. de Buignes mourut deux ou trois ans plus tard, mais bien longtemps après sa mort, on s'amusait encore, à Château-Thierry, au récit de ses exploits. Comme leur souvenir est tout imprégné des mœurs du bon vieux temps, nous nous sommes permis de les conter à notre tour. Qu'on nous pardonne la fantaisie du dialogue.

G. POMMIER.